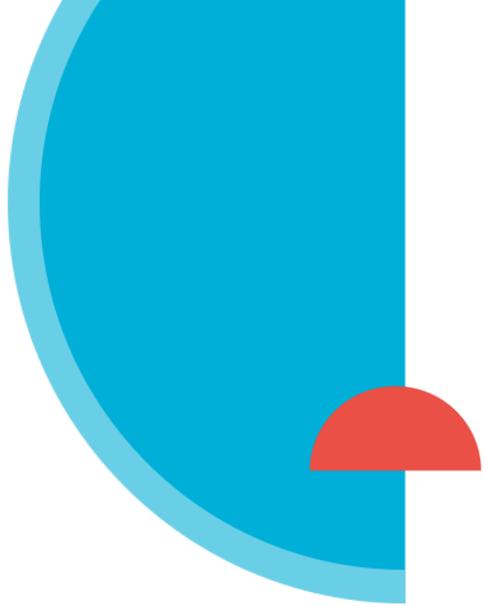




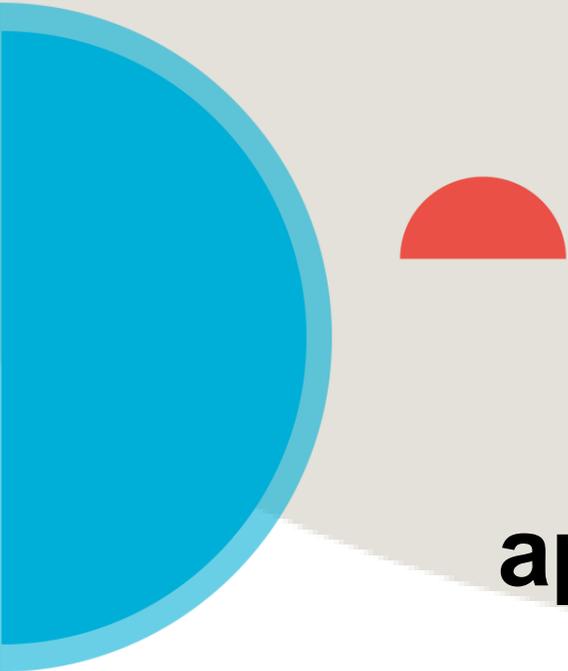
# LES AIDES DU FIPHFP EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

*30 NOVEMBRE 2021*



# Le Handi-Pacte Occitanie

*Présentation du dispositif Handi-Pacte*



# **1/ Quiz : les aides du FIPHFP en faveur des apprentis en situation de handicap**

## Rendez-vous sur Klaxoon !

---

- Aller à :  
**[app.klaxoon.com](https://app.klaxoon.com)**
- Et rentrer le code suivant :

**ZCVMPCM**





## **2/ Les modalités d'accueil et d'accompagnement des apprentis en situation de handicap dans la Fonction Publique**

# Parcours n°1 – CD de la Loire

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT



Aide pour  
l'apprenti :  
1 525 €



Frais et surcoûts  
liés aux actions de  
formation



Prise en charge  
de 80% de la  
rémunération

Identification, par la  
référénte handicap,  
des besoins repérés  
par les services et  
mise en perspective  
au regard des  
budgets formation

Transmission de la  
candidature par Cap  
Emploi

Mise en place  
d'aménagements  
organisationnels  
(aménagement du  
temps de travail  
permettant à la  
personne de suivre  
des soins à l'hôpital  
de manière  
régulière)

Aménagements de  
poste et de tâches  
(liés à la fatigabilité)



Identification d'un  
maître  
d'apprentissage,  
sensibilisé au sujet  
du handicap

Accueil de l'apprenti  
(40 ans) en  
septembre 2017 –  
bac pro gestion  
administration,  
accueil au Pôle Vie  
Sociale du  
Département

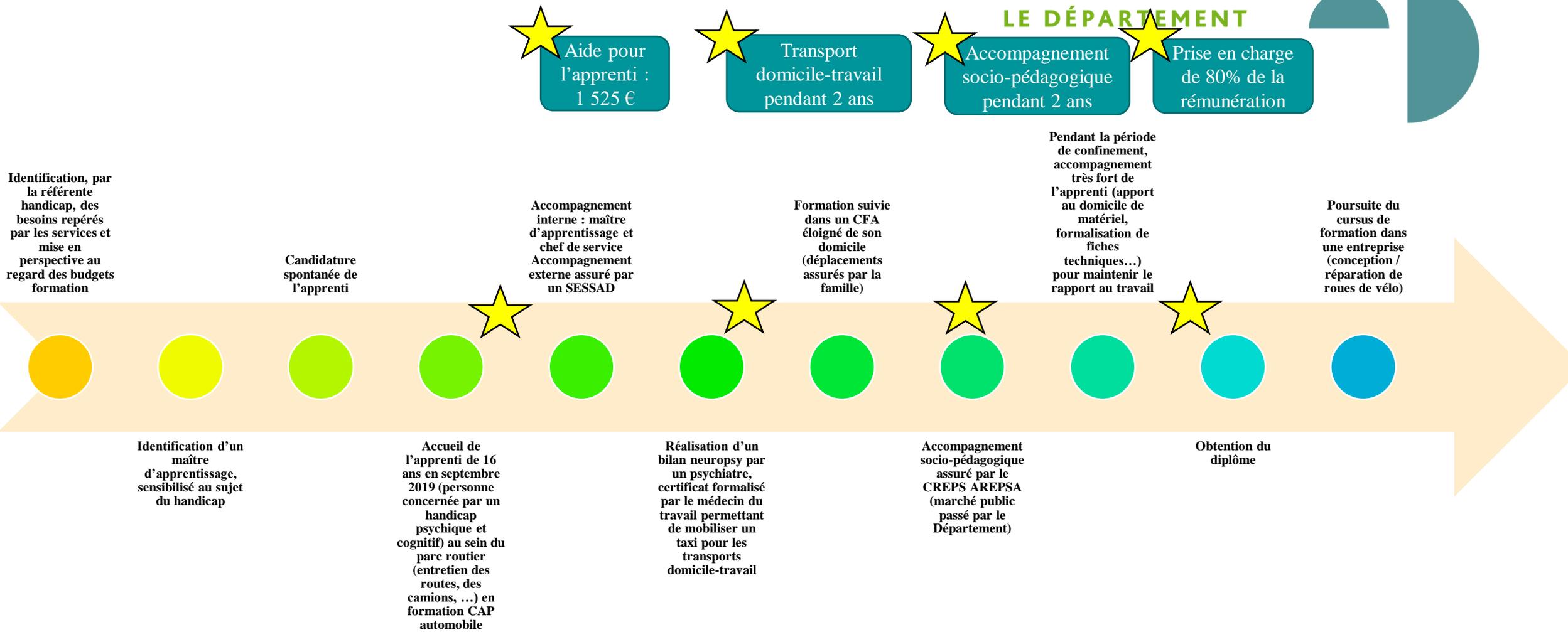
Application du  
décret relatif à  
l'ALD permettant de  
ne pas avoir de jour  
de carence pour des  
arrêts liés à une  
même pathologie  
(sauf le 1<sup>er</sup> jour)

Fin du contrat  
d'apprentissage  
(obtention du  
diplôme) et  
recrutement en  
article 38 dans un  
autre Pôle du  
Département  
(préparation du jury  
avec la référénte  
handicap du CD)

- Des échanges récurrents avec le professeur principal de l'apprenti
- Un point trimestriel avec l'apprenti, Cap Emploi, la référénte handicap du Département et le maître d'apprentissage

# Parcours n°2 – CD de la Loire

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

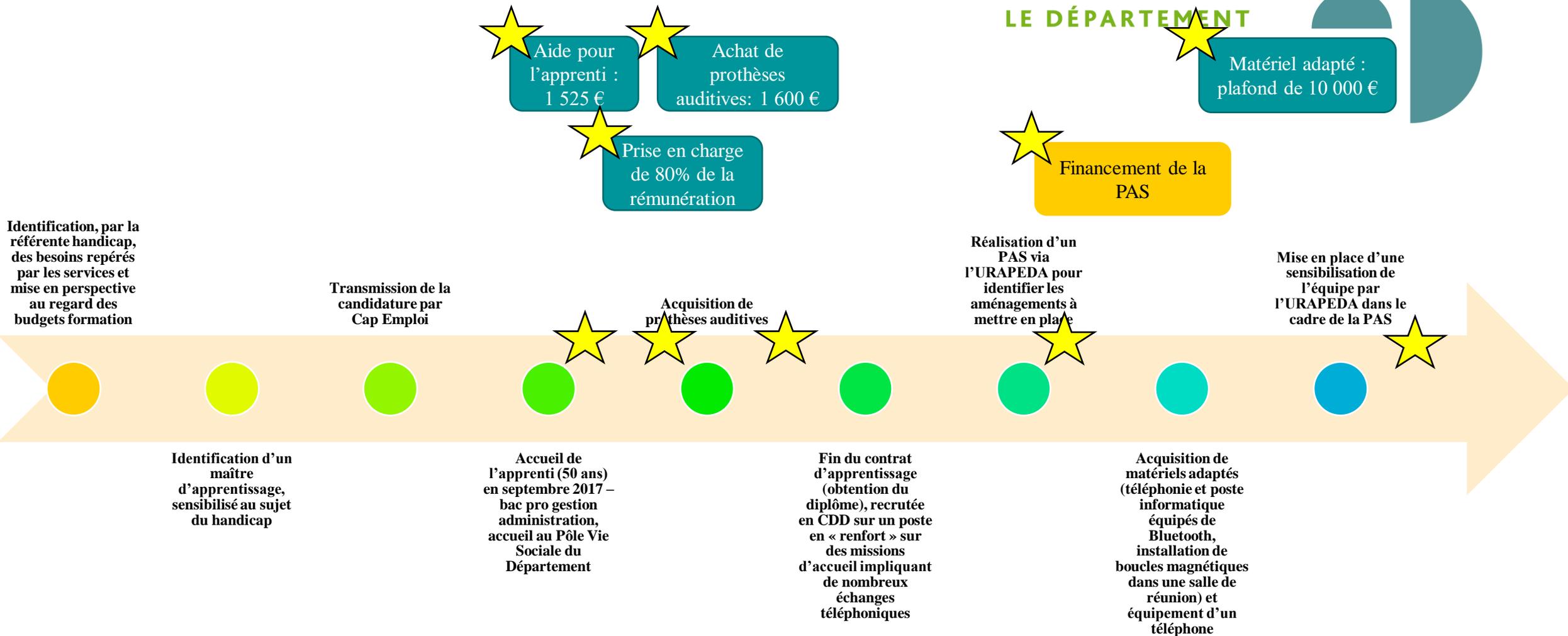


- Liens avec le CFA assurés par le CREPS-AREPSA et le maître d'apprentissage
- Un point trimestriel avec l'apprenti, l'AREPSA, le maître d'apprentissage, son responsable et la référente handicap du Département



# Parcours n°3 – CD de la Loire

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT



- Des échanges récurrents avec le professeur principal de l'apprenti
- Un point trimestriel avec l'apprenti, Cap Emploi, la référente handicap du Département et le maître d'apprentissage

# Parcours n°4

COLOMIERS



★ Aide pour l'apprenti : 1 525 €

★ Prise en charge de 80% de la rémunération

Apprentie, âgée de 22 ans, (sous tutelle) ayant réalisé 2 CAP successifs au sein de la collectivité, suite à une candidature spontanée en 2016

Des aides mobilisées, par le CFA, au niveau de la Région pour bénéficier d'un appui financier pour le permis de conduire

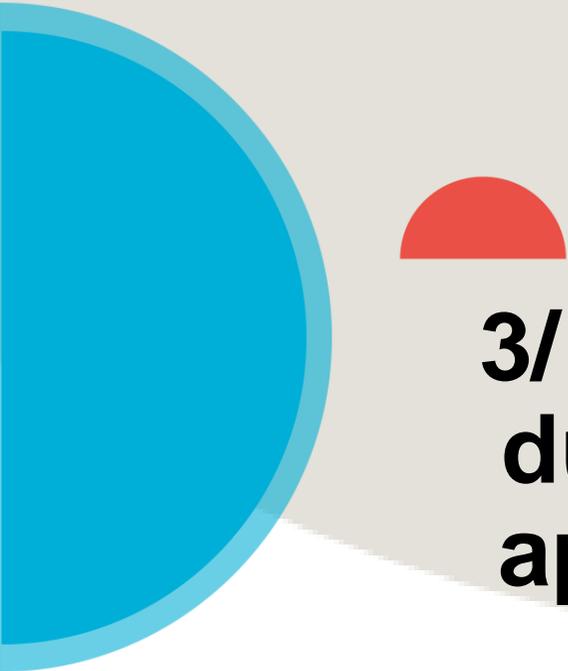
Une proposition de pérennisation à l'issue du contrat d'apprentissage par la collectivité, mais refusée par l'apprentie suite à un souhait de réorientation (2019)

L'accueil dans un service sensibilisé au handicap (l'équipe comptabilisant un agent en situation de handicap depuis de très nombreuses années), dans une posture de « compagnonnage »

De multiples rendez-vous permettant d'assurer un accompagnement de proximité (avec l'assistante sociale du personnel également référente handicap, avec le chef de service, le maître d'apprentissage...) tout au long du contrat d'apprentissage

Des liens maintenus avec l'apprenti à l'issue de son contrat d'apprentissage via de nombreux échanges informels

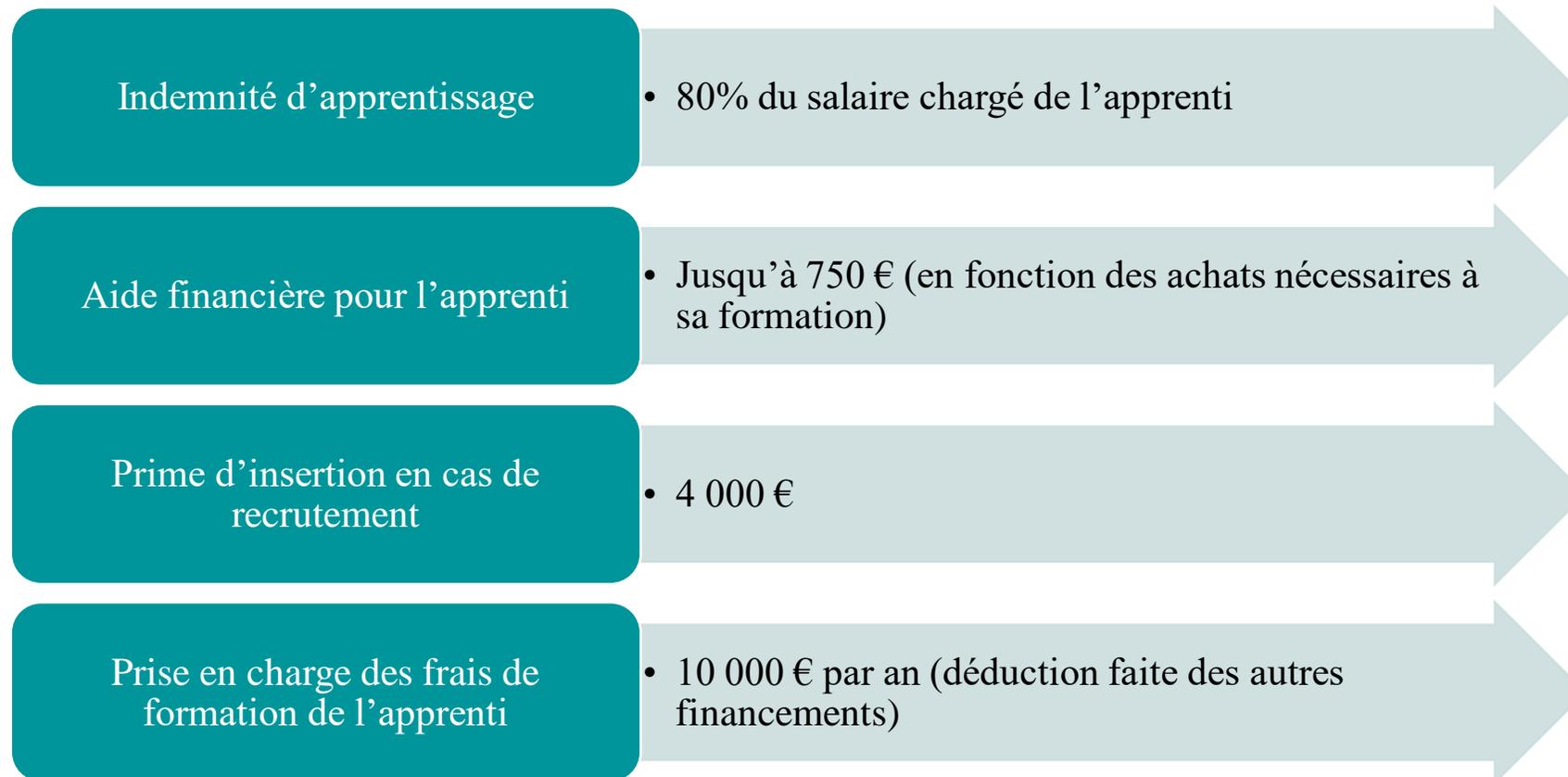
- Des échanges récurrents entre le tuteur (maître d'apprentissage), la hiérarchie et le CFA, en lien avec l'assistante sociale du personnel
- Des échanges avec le médecin traitant de l'apprentie



### **3/ Récapitulatif : les aides du FIPHFP en faveur des apprentis en situation de handicap**

# Aides destinées à inciter les employeurs publics à accueillir et recruter des apprentis en situation de handicap

---



# Les autres aides ouvertes aux apprentis en situation de handicap



- **Toutes les aides proposées par le FIPHFP en faveur de la compensation du handicap sont ouvertes aux apprentis en situation de handicap :**

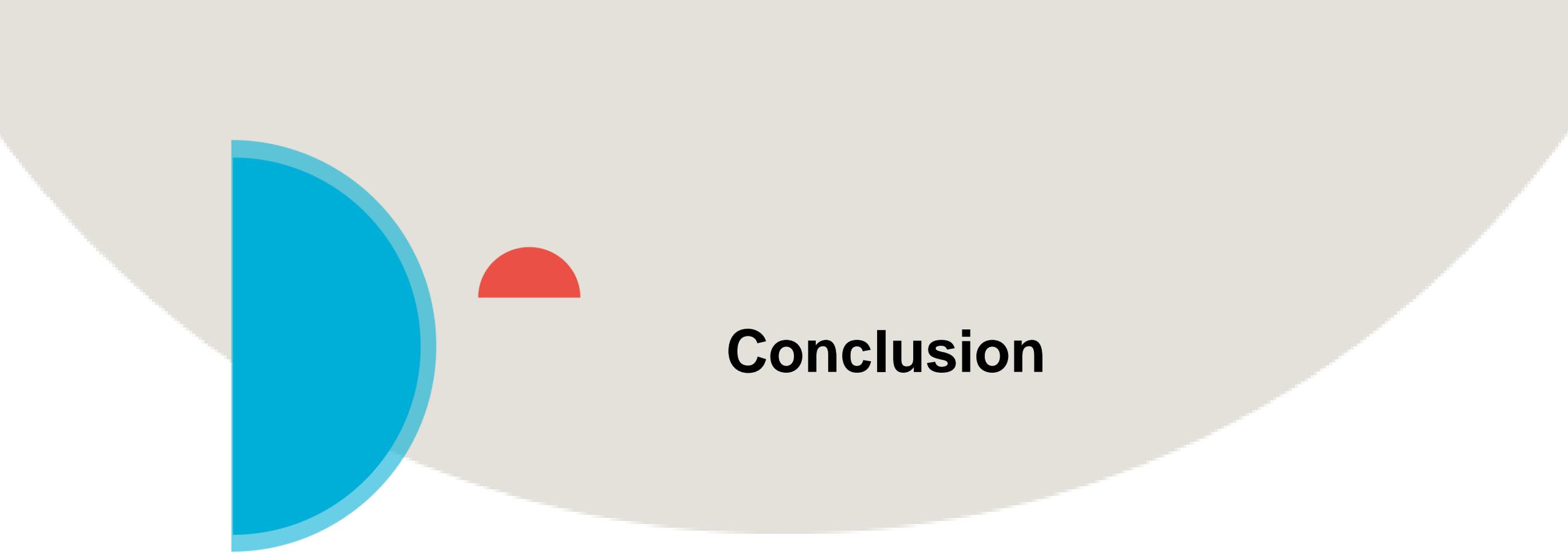
- *Prothèses auditives, orthèses et autres prothèses*
- *Fauteuil roulant*
- *Chèques vacances*
- *Transports adaptés*
- *Aménagement du poste (au travail comme au sein du CFA)*
- *Accompagnement par un prestataire externe*
- *Etudes ergonomiques*
- *Auxiliariat*
- *Tutorat*
- *Interprétariat en langue des signes*
- *Dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap*
- *Formation destinée à compenser le handicap*
- *Frais et surcoûts liés aux frais de formation*



# Zoom : aménagement du poste de travail



- Le FIPHFP finance **l'aménagement technique du poste de travail** pour compenser le handicap de la personne. L'aide peut financer des **travaux d'accessibilité** au poste de travail (ex. financement d'une alarme visuelle ou d'une boucle magnétique dans une salle de réunion...).
- L'aide peut être demandée pour la **prise en charge d'un aménagement situé dans le centre de formation de l'apprenti (CFA)** quand cela ne relève pas de l'obligation d'accessibilité du CFA.
- Le montant est plafonné à **10 000 € pour 3 ans**



**Conclusion**



# Un « kit » mis à votre disposition, comprenant :

---

- **Le catalogue des interventions du FIPHFP :**
  - Version du mois d'avril 2021 → attention, une nouvelle version attendue et devant entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- **Un lien vers les capsules à destination des référents handicap élaborées dans le cadre du PRITH IDF :** <https://www.prithidf.org/actualites/decouvrir-la-mission-referent-handicap-en-14-capsules-video>
- **Des liens vers les webinaires suivants :**
  - **AKTO :** « OF-CFA : L'accueil des apprentis en situation de handicap. Le rôle et les missions du référent handicap » - 1<sup>er</sup> avril 2021 (mail obligatoire)
  - **Uniformation & Agefiph :** « Apprentissage et handicap, évolution des modalités de prise en charge » - 25 février 2021
- **Fiche « Missions et activités du référent handicap**